RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Canton des COTEAUX DE MOSELLE

VILLE DE MOULINS-LÈS-METZ

Département de la Moselle

Arrondissement de METZ

Nombre des Membres du Conseil Municipal élus : 29

Nombre des Membres en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont assisté à la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Convoqués le : 19/04/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

Etaient absents :

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.
Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.
Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.
Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.
Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Madame Annick CAULIER

=-=-=-=-=-=-=-=-=

POINT 2023-30- Subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

La Municipalité entend poursuivre son effort de solidarité avec un soutien renouvelé à l'action du C.C.A.S., outil privilégié de la politique municipale d'aides pour l'accompagnement des publics les plus en difficulté.

Les aides se composent principalement de secours financiers divers touchant les aides alimentaires, les aides à l'énergie, les aides au règlement de factures.

Compte tenu des dépenses et recettes de l'année 2022, il apparaît que le résultat cumulé est inférieur à 20.000,00 €.
Pour rester dans un budget équivalent aux années antérieures, une subvention de 40.298,00 € permettrait au Centre communal d'action sociale d'assurer ses activités en 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'accorder une subvention de 40.298,00 € au C.C.A.S. pour l'exercice 2023.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Cette subvention sera versée en deux fois, les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/04/2023

Le secrétaire de séance,
Annick CAULIER

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

MAIRIE DE MOULINS LES METZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704875-20230425-2023-30-DCM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/04/2023
Affichage : 27/04/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.